

leurs détails organographiques, et qui faisaient connaître les premiers résultats d'une étude suivie des diverses espèces du genre *Peziza*.

M. LE D^r BULL (de Hereford). — Quarante-six aquarelles, format moyen, consacrées à la reproduction très-bien réussie d'espèces rares et peu connues d'Hyménomycètes et d'Ascomycètes observées en Angleterre.

M. CORNU. — Vingt-cinq dessins et aquarelles représentant avec une remarquable exactitude des espèces rares ou nouvelles récoltées par l'auteur dans les sapinières du Doubs.

M. CUISIN. — Une douzaine de grandes aquarelles reproduisant avec un véritable cachet artistique des espèces d'Hyménomycètes recueillies l'année dernière, pendant la session mycologique, à Fontainebleau.

M. QUÉLET. — Six planches extraites de sa belle collection d'aquarelles et faisant connaître, avec des détails organographiques très-soignés, des espèces nouvelles ou non encore publiées par l'auteur.

M. RICHON. — Environ deux cents grandes aquarelles, choisies parmi ses quinze cents études exécutées avec le talent qu'on lui connaît, et préalablement disposées avec des étiquettes explicatives, en vue même de l'exposition. Ces belles reproductions d'espèces intéressantes à divers titres n'ont pas peu servi à remplir les vides causés par le froid et la sécheresse dans les envois d'échantillons frais. On y remarquait notamment deux séries, une de Champignons comestibles, et une autre de Champignons vénéneux, que le public ne cessait de consulter avec le plus vif intérêt.

M. DE SEYNES. — Vingt-quatre dessins ou aquarelles représentant des études à la fois spécifiques et organographiques de diverses espèces de Basidiomycètes et Ascomycètes, et exécutées avec l'expression de l'ensemble et le fini du détail qui caractérisent le savoir-faire de l'auteur. En exposant ces études, M. de Seynes, empêché de se rendre à la seconde session mycologique, avait voulu témoigner de ses regrets de n'y pouvoir prendre la part active qu'il avait prise à la première, et néanmoins concourir dans la mesure du possible au succès de la nouvelle exposition.

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1877.

A l'ouverture de cette séance, prennent place au bureau : M. Roze, vice-président, M. Bureau, secrétaire général, et MM. Bonnet et Poisson, vice-secrétaires.

M. le Secrétaire général, après avoir rappelé qu'aux termes de l'art. 1^{er} du Règlement des sessions extraordinaires, un Bureau spé-

cial doit être constitué pour toute la durée de la session mycologique, propose à la Société, au nom de la Commission d'organisation, de constituer le bureau de la session comme suit :

Président : M. DUCHARTRE.

Vice-présidents : MM. Boudier, Cooke, Quélet et Richon.

Secrétaires : MM. Cornu, Howse et Roze.

Vice-secrétaires : MM. Doassans et Le Breton.

La Société ayant, par ses applaudissements, ratifié cette proposition, les personnes ainsi désignées prennent place au bureau.

M. Duchartre, en s'installant au fauteuil, remercie la Société de l'honneur qu'elle veut bien lui faire en lui confiant le soin de diriger les travaux de la session, qui lui paraissent, ajoute-t-il, devoir concourir, autant que ceux de la précédente, aux progrès de la science mycologique.

M. le Président annonce une nouvelle présentation.

Il rappelle ensuite à la Société que l'ordre du jour de la présente séance ne comporte, d'après le programme, que l'audition de conférences sur divers sujets de mycologie, et donne successivement la parole à MM. Boudier, Cornu et Bureau, qui traitent alors chacun devant l'assemblée, à un point de vue à la fois didactique et familier, les questions suivantes :

M. Boudier, *De l'inanité des moyens préventifs préconisés par le vulgaire au sujet de l'emploi des Champignons pour l'alimentation, et des principes toxiques de ces derniers.*

M. Cornu, *De l'importance et de l'utilité de l'étude des Champignons.*

M. Bureau, *De l'ancienneté de l'existence des Champignons, et des preuves de cette existence dans les époques géologiques.*

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 1877.

PRÉSIDENCE DE M. DUCHARTRE.

M. Roze, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, dont la rédaction est adoptée.

Par suite de la présentation faite la veille, M. le Président proclame membre de la Société :